

jusqu'à 400.000€ : Forfait de 6.000€

à partir de 400.000€ : Taux de 1,5%

Barème - Terrain

Honoraires :

Forfait de 8.000€

Barème - Terrain (permis d'aménager)

Honoraires :

Taux de 7%

Le consommateur est informé que :

- Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire.
- Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC).
- En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la base du prix de présentation du bien
- Le barème pratiqué par l'agence - représentée par ses agents commerciaux - ne peut jamais être dépassé*

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier ou de VEFA (agence, promoteur...), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

* il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017)

MAUGÉ Immobilier, SASU au capital de 10.000€, RCS n° 893 649 889 délivré à Vienne, titulaire de la carte professionnelle n° 38022021000000004, mention "Transactions sur immeubles et fonds de commerce", délivrée par la CCI Nord-Isère. Adhérente pour la Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la société MMA ENTREPRISE dont le siège est sis 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9 sous le n° 103165800 (par délégation auprès de la société SAA Assurances dont le siège est sis 26 Avenue de Suffren 75015 Paris).